

Henry Rousso

Les raisins verts de la guerre d'Algérie

« *Les pères ont mangé des raisins verts,
et les dents des enfants en ont été agacées* ».
Ézéchiel, 18, 2

La guerre d'Algérie suscite à nouveau des controverses, plus vives aujourd'hui, quarante ans après, que dans les années qui ont suivi la fin du conflit. Comprendre l'événement dans toutes ses dimensions, dans son déroulement comme dans sa postérité, nécessite d'embrasser l'étude de ses représentations dans l'imaginaire collectif depuis le moment où les acteurs ont commencé à anticiper, dans l'espoir ou dans la crainte, de possibles sorties de guerre. Ces représentations, les stratégies et les politiques publiques de mémoire qu'elles ont suscitées, ont changé d'une époque à l'autre, d'une génération à l'autre, d'un bord de la Méditerranée à l'autre. Elles charrient des points de vue antinomiques car toutes les guerres entraînent par définition, des conflits durables d'interprétations. Cette évolution, qui prolonge l'événement dans le temps, bien après sa clôture visible, s'inscrit dans une perspective d'« histoire de la mémoire », un genre historiographique apparu dans les années 1980, dans le sillage des travaux de Pierre Nora sur les « lieux de mémoire », et des analyses sur la mémoire de la Seconde guerre mondiale. L'expression, en apparence paradoxale puisque l'on oppose en général les deux termes, désigne la manière dont le passé se décline à une époque donnée, des modalités par lesquelles groupes et individus se l'approprient, le commémorent, l'insèrent dans une vision plus large du présent et de l'avenir.

La mémoire dont on parle ici, c'est d'abord la « mémoire collective », notion inventée par Maurice Halbwachs pour désigner l'organisation des souvenirs et des oublis à l'échelle des groupes (familles, partis, professions), ou encore à l'échelle d'une nation tout entière.¹ La guerre d'Algérie a laissé non seulement des traces dans la conscience individuelle des contemporains, mais elle crée des modalités de souvenirs partagés, en particulier au sein de groupes soudés par l'expérience de la guerre et de ses effets immédiats : combattants, prisonniers, réfugiés, etc. Ces groupes ont joué un rôle essentiel dans l'évolution de la mémoire collective dès lors qu'ils

¹ Maurice Halbwachs, *Les cadres sociaux de la mémoire* (1^{er} éd. : 1925) et *La mémoire collective* (1^{er} éd. – posthume : 1950), éditions critiques établies par Gérard Namer, Albin Michel, 1994 et 1997. On doit à Paul Ricœur l'analyse la plus profonde sur le statut phénoménologique de la mémoire et ses rapports avec l'écriture de l'histoire : *La Mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000.

ont pris la parole publiquement. L'histoire de la mémoire se doit de prendre en compte à la fois l'évolution des discours dominants sur le passé et les groupes ou acteurs sociaux qui les portent, elle doit tenir compte d'une dimension diachronique : on ne souvient pas de la même manière dans le temps, et synchronique : tous ne se souviennent pas d'un « événement historique », supposé commun, de la même manière.

Oubli ou ressentiment ?

Le premier terme que l'on rencontre lorsqu'on s'intéresse à la mémoire de cette guerre est celui d'« oubli ». Pierre Nora, il y a une vingtaine d'années, écrivait à ce sujet : « Dès que fermées les portes de la guerre, tout le monde a voulu oublier, du moins tout le monde a fait semblant. »² L'important dans cette remarque n'est pas tant l'oubli que le « faire semblant », la fiction de l'oubli, sa « mise en scène » comme l'écrit aussi Benjamin Stora.³ C'est contre la peur d'un tel effacement que les intellectuels en lutte contre la guerre, tels Pierre Vidal-Naquet, image emblématique, n'ont cessé d'alerter l'opinion. Jamais, sinon pour parler de l'Occupation, pareil vocable n'a été autant utilisé, même lorsqu'ont commencé à se multiplier les indices d'une anamnèse intense. Plus on se souvenait, plus le discours dominant continuait à dénoncer, pour le conjurer, le fantôme de l'« oubli ».

Une autre interrogation imprègne, depuis les événements eux-mêmes, les polémiques sur la nature de cette guerre et donc sur sa mémoire : jusqu'à quel point était-elle une « guerre juste » ?⁴ Le sens commun retient qu'elle l'était du côté des Algériens qui menaient un combat pour l'indépendance, et qu'elle était « injuste » du côté des Français qui se battaient pour le maintien d'un territoire colonisé. Toutefois, cette vision, vraie pour l'essentiel, ne rend pas compte de la complexité des enjeux. La notion de « guerre juste » implique d'apprécier la justesse des moyens autant que celle des fins : la nécessité de résister à l'oppression ne justifie pas toutes les violences, et les meilleures causes peuvent être défendues avec les pires moyens – ce qui fut effectivement le cas dans durant la guerre d'Algérie. Il est indispensable

² Pierre Nora, « L'Algérie fantôme », *L'Histoire*, n°43, mars 1982, p. 9.

³ Benjamin Stora, « La mémoire retrouvée de la guerre d'Algérie », *Le Monde*, 18 mars 2002. Sur les ouvrages concernant la mémoire de la guerre d'Algérie, voir la bibliographie à la fin de ce texte.

⁴ Sur cette question, cf. Michael Walzer, *Guerres justes et injustes. Argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Belin, 1992 [1^e éd. : New York, 1977].

aussi d'inclure dans l'évaluation les conséquences du conflit, qu'elles aient été fortuites ou prévisibles : la guerre a pu être menée au nom d'une cause juste, mais elle a entraîné des effets injustes pour des populations qui n'étaient pas collectivement responsables de la situation ; on pense ici au sort des populations d'origine européenne en Algérie, ou encore aux harkis et à tous les Algériens restés fidèles à la France. La confusion fréquente entre ces trois niveaux : justesse des fins, justesse des moyens, justesse des conséquences de la guerre, a alimenté un ressentiment né durant la guerre elle-même, et transmis de génération en génération.

C'est là une troisième caractéristique de la mémoire de cette guerre. Le ressentiment a vu le jour chez ceux qui refusaient d'être sacrifiés parce que la France devait accepter l'indépendance de l'Algérie. Il s'est alimenté de ressentiments politiques et idéologiques, contre le général de Gaulle et son évolution dans le conflit, à cause des espoirs « trahis » ou de la peur du « déclin » national. Il provient également de la révolte contre les nombreux crimes restés impunis, non désignés comme tels, et non associés à des responsables identifiés, quel que soit leur camp.

Si l'on admet ce constat, on peut relever la contradiction apparente dans le fait qu'une guerre « oubliée » suscite un tel ressentiment, donc une forme vivace du souvenir. En réalité, le discours sur l'oubli désigne la plupart du temps un « oubli officiel », une volonté (réelle ou imputée) de l'État de tourner la page de manière arbitraire, influençant ainsi l'opinion majoritaire, alors même que certains de plus concernés n'ont, eux, rien oublié. Ce hiatus entre la mémoire collective de groupes restreints et la mémoire nationale officielle a fourni l'une des ressorts majeurs de ces ressentiments durables, exprimés de toutes parts car, à la souffrance originelle, s'est ajoutée celle de voir une partie de l'histoire oblitérée. Justifié ou pas, ce sentiment a été, jusqu'à une date récente, très répandu. Il explique en partie l'absence de réconciliation complète entre la France et l'Algérie, ou entre parties adverses au sein des deux pays. En France, la construction d'une mémoire unifiée et consensuelle a été longue et semée d'obstacles pour des raisons à la fois sociales et politiques.

Les porteurs de mémoire

Parmi les groupes qui ont véhiculé une part significative et singulière de la mémoire de la guerre d'Algérie, trois méritent une attention particulière. Le premier comprend les « pieds-

noirs », près d'un million de personnes, déplacées en France après 1962. Leurs situations sociales et professionnelles ont été très diverses, souvent fort éloignées de l'image caricaturale du « colon » dominateur. Cette population s'est considérée comme l'une des principales victimes de la guerre. L'amertume y a été d'autant plus forte, menant parfois à la violence, que beaucoup d'entre eux ont été pris entre, d'un côté, le caractère inéluctable du départ et, de l'autre, l'attachement viscéral à leur patrie. Que les pouvoirs publics, pour des raisons politiques, aient qualifié ces populations de « rapatriés », alors que la plupart d'entre eux n'avaient jamais connu la France, montre le fossé d'incompréhension, d'autant que l'accueil fut, on le sait, très tendu. Ce groupe, soudé par l'expérience de l'exil, a forgé une représentation spécifique de l'Algérie coloniale, marquée par une forme de nostalgie, et une tendance à l'idéalisation rétrospective de leurs relations avec les populations dites « indigènes »⁵.

Dans cet ensemble, on peut distinguer un groupe particulier, celui des juifs d'Algérie, dont beaucoup étaient issus de populations installées là depuis l'Antiquité. Il s'agit d'environ 220 000 personnes qui ont modifié après 1962 la composition sociale des juifs de France et l'équilibre traditionnel entre ashkénazes et séfarades, contribuant à faire de la communauté juive française la plus importante d'Europe.⁶

Les appelés du contingent forment un deuxième groupe né directement de l'expérience de guerre, seul point commun, avec l'âge bien entendu, de tous ses membres. Environ 1 200 000 personnes ont fait leur service militaire en totalité ou en partie durant la guerre d'Algérie⁷. Depuis une dizaine d'années, beaucoup d'entre eux ont commencé à prendre la parole publiquement, contribuant à une prise de conscience collective des réalités du conflit militaire sur le terrain, souvent méconnues ou volontairement occultées en métropole à l'époque. Leur discours charrie là encore une forme de ressentiment à double face : avoir été obligés de mener une guerre injuste, cruelle et inutile, et n'avoir pas, jusqu'à une date récente, obtenu de reconnaissance équivalente aux anciens combattants des autres guerres car c'est très tard, en

⁵ Cf. Joëlle Hureau, *La mémoire des pieds-noirs de 1830 à nos jours*, Olivier Orban, 1987.

⁶ Sur cette question, voir entre autres Joëlle Allouche-Benayoun et Doris Bensimon, *Juifs d'Algérie, hier et aujourd'hui. Mémoires et identités*, Privat, 1989, et la synthèse récente de Michel Abitbol, « La Cinquième République et l'accueil des Juifs d'Afrique du Nord », in Jean-Jacques Becker et Annette Wieviorka (dir), *Les Juifs de France de la Révolution française à nos jours*, Paris, Liana Lévi, 1998, p. 287-327.

⁷ Cf. Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Hachette, 1998 et Jean-Charles Jauffret, *Soldats en Algérie, 1954-1962. Expériences contrastées des hommes du contingent*, Autrement, 2000.

1999, qu'une loi a reconnu que les opérations de maintien de l'ordre en Algérie avaient bien relevé d'une logique de guerre.

Les Algériens venus en France depuis les années soixante forment un troisième groupe, probablement le plus important. Ils comprennent ceux qui sont arrivés consécutivement à la fin de la guerre, comme les harkis qui représentent environ 140 000 personnes⁸, et ceux qui sont venus, en nombre infiniment plus grand, dans le cadre de l'immigration économique, surtout dans les années 1960-1970. Ces deux populations, identiques par leurs origines mais séparées par les haines de la guerre et l'indépendance, ont souvent connu, en France, des situations comparables, dont les différences n'étaient pas perceptibles aux yeux du reste de la société française. Quant aux immigrés d'origine algérienne (auxquels on peut associer ceux venus du Maroc et de Tunisie), dont la plupart sont devenus français et ont fait des enfants nés français, ils ont souvent porté une vision de l'Histoire différente des autres groupes cités, dans laquelle on trouve là encore ambivalence et ressentiment : d'un côté, ils pouvaient exprimer la fierté de venir d'une nation devenue indépendante, certains d'entre eux ayant même participé directement à la guerre de libération nationale, de l'autre, la situation politique ou économique de l'Algérie les avaient contraints s'exiler dans l'ancienne métropole, dans des conditions souvent précaires.⁹ Cette tension est encore plus vive aujourd'hui qu'il y a vingt ans car, comme c'est souvent le cas, la deuxième et plus encore la troisième génération expriment avec plus de véhémence l'angoisse sociale et les espoirs déçus d'intégration : ce sont elles dont les dents sont les plus agacées.

Les quatre stades du souvenir

Si certains groupes ont des liens privilégiés avec cette guerre, dans quelle mesure a-t-elle été vécue, en France, comme une expérience réellement nationale ? Certes, l'événement a concerné *a priori* toute la société française de l'époque, et même très au-delà, puisqu'il résonne

⁸ Charles-Robert Ageron, « Les supplétifs algériens dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 48, oct.-déc. 1995, p. 3-20 et, du même, « Le "drame des harkis", mémoire ou histoire ? », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 68, oct.-déc. 2000, p. 3-15. Voir également : Jean-Jacques Jordi et Mhand Hamoumou, *Les Harkis, une mémoire enfouie*, Autrement, 1999.

⁹ Sur cette histoire, cf. Benjamin Stora, *Ils venaient d'Algérie. L'immigration algérienne en France 1912-1992*, Fayard, 1992.

dans toute l'« Union française », et même à l'échelle internationale. Mais si l'on compare cette situation à celle des deux guerres mondiales, le degré d'implication des Français n'a pas été de même nature. Dans l'ensemble, seule une partie de la population française a été directement touchée par le conflit : les appelés et leurs proches, les Français d'Algérie, les Algériens de France... La guerre d'Algérie a très lourdement pesé dans l'histoire politique de la IV^e République dont elle a causé la chute, mais au plan social, dans la réalité du quotidien, la majorité l'a perçue avec une certaine distance, et une lassitude croissante. Une fois la guerre terminée, l'« oubli » ou l'indifférence ont pu ainsi s'installer avec une relative facilité, sans être uniquement le résultat d'une volonté de l'État. Il ne suffit pas, en effet, que ce dernier manifeste un faible empressement à commémorer ou à enseigner cette guerre pour que l'événement disparaisse comme par miracle de la mémoire collective. Si la guerre d'Algérie a été dans un premier temps, évacuée de la mémoire nationale, c'est parce qu'une large partie des Français ne s'était pas sentie concernée par cet événement : c'est sans commune mesure avec ce qui s'est passé dans le cas de la Grande Guerre, et différent de la situation de l'Occupation, un événement dont le souvenir peut lui, en revanche, se comparer, à bien des égards, à celui de la guerre d'Algérie.

En effet, ces deux événements ont suivi, dans le registre de la mémoire, une évolution similaire, et connaissent même, depuis quelques années, une histoire en grande partie commune. Dans les deux cas, on repère des cycles mémoriels comparables qui voient se succéder une phase de liquidation de la crise, qui dure en général une décennie et se clôt par des lois d'amnistie, suivie d'une deuxième phase, plus courte qu'on ne le dit souvent, d'« amnésie », au moins sur le plan de la mémoire officielle. À peine le temps d'une génération, et s'ouvre ensuite une phase d'« anamnèse », de « retour de mémoire », marquée par une prise de conscience progressive du passif non apuré. Depuis une dizaine d'années, on peut noter que cette ressemblance est devenue concomitance, la mémoire des deux événements donnant lieu à des formes d'« hypermnésie ».

L'amnistie

Elle s'étend de 1962 jusqu'en 1968, date de la promulgation de l'avant-dernière loi concernant les faits commis durant la guerre d'Algérie. L'amnistie appartient depuis longtemps aux traditions politiques françaises, et elle a pris sa forme moderne dans le courant du

XIX^e siècle¹⁰. C'est un mode classique de sortie de crise, qui relève de la représentation nationale (et non de l'exécutif) et constitue une fiction juridique d'oubli. Il prévoit que les crimes seront effacés des casiers judiciaires, que les poursuites seront levées, ce qui entraîne souvent une libération anticipée de condamnés. Elle est apparue de manière presque systématique après chaque crise profonde de l'unité nationale : en 1879-1880, avec l'amnistie des Communards qui clôt une répression sanglante, ou encore en 1951-1953, avec l'amnistie des faits de collaboration qui clôt un processus d'épuration de grande ampleur. Dans les deux cas, l'amnistie a bénéficié, de manière presque exclusive, à un seul des camps en présence, celui des « vaincus ». Dans celui de la guerre d'Algérie, les deux camps se sont réciproquement amnistiés et toutes les catégories de délits et de crimes ont été prises en compte.

La première disposition se trouve incluse dans les accords d'Évian, et implique théoriquement l'arrêt des poursuites par la justice française contre des Algériens, et celles du nouvel État algérien contre des Français. Dans les années suivantes, de nouvelles lois bénéficient aux « porteurs de valises », qui ont aidé le FLN. Enfin, le débat s'est prolongé pour les crimes de l'OAS, l'amnistie intervenant au lendemain des événements de mai-juin 1968, et marquant un début de réconciliation entre gaullistes et anti-gaullistes de droite et d'extrême droite. La plupart du temps, ces lois ont donné lieu à de vifs débats, non seulement parce qu'ils ravivaient des plaies non cicatrisées, mais parce qu'ils faisaient intervenir à nouveau la raison d'État sous la forme d'une nécessité politique de l'oubli, alors même que les crimes commis, notamment par l'armée française, avaient donné lieu à peu de jugements, contrairement à ce qui s'était passé après 1944-1945. La complexité de la situation a été d'autant plus grande qu'il n'y a eu ni symétrie, ni complémentarité entre la situation française et algérienne : certaines victimes, notamment celles appartenant au FLN, avaient dans certains cas commis elles-mêmes des actes criminels, lesquels ne pouvaient plus être jugés compte tenu des décisions d'Évian.

L'amnésie

Dans les années qui suivent, la guerre d'Algérie semble disparaître de l'espace public, même si elle est présente dans la vie politique et intellectuelle. Les engagements nés durant le conflit ont des conséquences sur certains reclassements politiques, en particulier à gauche. En 1971, émerge au congrès d'Épinay un nouveau parti socialiste, en rupture avec la SFIO de Guy Mollet qui avait lancé la répression massive en Algérie. La rupture n'est toutefois que partielle

¹⁰ Stéphane Gacon, *L'amnistie. De la Commune à la Guerre d'Algérie*, Seuil, 2002.

car le nouveau PS est conduit par un homme, François Mitterrand, qui a été un protagoniste majeur – et plus qu’ambivalent – de cette guerre. À droite, au contraire, la volonté de tourner la page, voir d’entrer dans un processus de réconciliation au-delà de l’amnistie, est assez nette. En janvier 1975, le nouveau président Valéry Giscard d’Estaing nomme le général Bigeard au secrétariat d’État à la Défense, et quelques mois plus tard, en avril, il est le premier chef d’État français à se rendre en Algérie en visite officielle depuis 1962.

Il ne faut pas toutefois surévaluer cette « amnésie », qui relève souvent d’une lecture rétroactive de l’Histoire : c’est parce que notre époque a fait de la mémoire une valeur essentielle que l’on perçoit avec une plus grande sensibilité les époques où l’« oubli » ou le silence étaient considérés comme des formes nobles de gestion du passé. Les souvenirs n’ont disparu ni des consciences individuelles, ni de certaines communautés.

L’anamnèse

À compter des années 1980, le passé algérien fait un retour dans la conscience publique française, tout comme d’autres pays européens (la Belgique, les Pays-Bas) connaissent un retour de mémoire sur leur passé colonial lié à l’évolution démographique et culturelle des populations étrangères. Certains épisodes remontent ainsi à la surface, comme la répression anti-algérienne du 17 octobre 1961, qui fait l’objet, en octobre 1980, d’une enquête du journal *Libération* et installe durablement la polémique dans l’espace public.¹¹ L’année suivante, en pleine campagne électorale, débute l’affaire Papon, du nom de l’ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde sous Vichy. Elle relance le débat sur son attitude comme préfet de police de Paris durant la guerre d’Algérie, et sur son rôle dans la répression du 17 octobre 1961.

Cette tendance est encouragée par le contexte politique. L’arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, marque la victoire d’une génération formée en partie dans la lutte contre le colonialisme. Dans le même temps, François Mitterrand, le nouveau président, fait promulguer en 1982, la dernière loi apparentée à une forme d’amnistie, qui prévoit la réinsertion dans leurs droits d’un certain nombre de fonctionnaires (militaires, policiers, gendarmes), condamnés pour des faits commis essentiellement dans le cadre de l’OAS. Le geste, très controversé, s’inscrit

¹¹ *Libération*, 17 octobre 1980. Sur la querelle historique autour du 17 octobre, voir les points de vue divergents de Jean-Luc Einaudi, *La Bataille de Paris*, Seuil, 1991 et Jean-Paul Brunet, *Police contre FLN. La drame d’octobre 1961*, Flammarion, 1999. Voir également l’analyse de Paul Thibaud, « le 17 octobre 1961 : un moment de notre histoire », *Esprit*, novembre 2001, p. 6-19. Sur la mémoire de l’événement, voir : Jim House, « Antiracist Memories : the case of 17 October 1961 in historical perspective », *Modern and Contemporary France*, vol. 9, n° 3, 2001, p. 355-368, et Sylvie Thénault, « Le fantasme du secret autour du 17 octobre 1961 », *Matériaux pour l’histoire de notre temps*, n° 58, avril-juin 2000, p. 70-76.

dans une logique de réconciliation déjà esquissée par son prédécesseur. Il n'est pas sans rappeler la grâce accordée au milicien Paul Touvier, en 1972, par le président Pompidou qui pensait tourner définitivement la page de l'Occupation, sans imaginer qu'il allumait là une mèche à retardement. La décision de 1982, sans avoir la même importance, rouvre elle aussi les controverses au lieu de les clore. Au même moment, le Front national de Jean-Marie Le Pen, dont une partie des cadres vient du combat pour l'Algérie française, connaît ses premiers succès politiques, qui sonnent comme une revanche sur 1962, une posture souvent revendiquée par l'ancien parachutiste de la bataille d'Alger.

L'hypermnésie

Plusieurs raisons peuvent expliquer que cette anamnèse se soit peu à peu transformée, dans les années 1990, en une présence continue et presque obsédante dans l'espace public contemporain, et d'abord le contexte international. À partir des années 1990, la situation en Algérie constitue un catalyseur. À tort ou à raison, on compare le passé et le présent, la « Révolution algérienne » ayant été aussi une guerre civile très meurtrière.¹² Le retour de la violence, et d'une violence extrême, dans un pays qui apparaît comme frappé d'une sorte de malédiction, fait ressurgir les interrogations sur le rapport à la France, à sa langue et à sa culture. Cette question a joué un rôle majeur dans les affrontements politiques internes de l'Algérie contemporaine. D'autres causes extérieures jouent également un rôle important dans la réactivation du passé, comme la première guerre du Golfe et le conflit israélo-palestinien perçus parfois comme des affrontements entre l'« Orient » et l'« Occident ».

Il y a ensuite d'autres causes, notamment internes, comme la sensibilité grandissante des générations de Français issus de l'immigration maghrébine, les « beurs ». La seconde génération, celle des fils et filles a connu les difficultés de l'intégration mais elle s'est battue pour une reconnaissance au sein de la République : que l'on pense à l'action de mouvements comme SOS Racisme, dans les années 1980. La troisième et quatrième générations, qui sont aujourd'hui adolescents ou jeunes adultes, paraissent à la fois plus éloignées des enjeux réels de ce passé tout en étant parfois plus enclines à raviver les fractures d'antan, compte tenu de situations sociales perçues comme des formes d'exclusion.

Là encore on peut comparer, *mutatis mutandis*, ce phénomène avec ce qui s'est passé pour la mémoire de la Shoah, dans un autre contexte et des populations socialement différentes : c'est bien la troisième génération qui exprimé le plus de pugnacité dans le combat pour une reconnaissance officielle des crimes commis par Vichy.

Vichy, la Shoah et l'Algérie

À plusieurs reprises, nous avons rencontré cette proximité entre les deux processus, la mémoire de Vichy, dont l'évolution récente s'inscrit dans le cadre international de la mémoire de

¹² Charles-Robert Ageron (dir), *La guerre d'Algérie et les Algériens 1954-1962*, Colin/IHTP, 1997.

la Shoah, et celle de la guerre d'Algérie. La comparaison entre les deux ne relève pas simplement d'un exercice heuristique : elle est indispensable pour comprendre les deux phénomènes.¹³ Le lien entre les deux est d'ailleurs souligné par les acteurs et les témoins.

Cela tient d'abord aux analogies évidentes entre les deux situations historiques. Toutes les deux ont été marquées par de profonds clivages internes. Toutes les deux ont abouti à ternir l'image de la « patrie des droits de l'homme », soulevant avec une intensité variable et dans des contextes politiques différents, le problème de la responsabilité individuelle ou collective, et celui des limites acceptables de la raison d'État. Toutes les deux ont contribué au déclin relatif, en tout cas à une profonde transformation, de la puissance et de la nation françaises. En outre, ce sont souvent les mêmes générations et les mêmes responsables politiques, à commencer par le général de Gaulle, qui ont dû affronter les deux crises, très proches et même directement liées entre elles : pour certains historiens, la guerre d'Algérie a commencé le 8 mai 1945, avec les émeutes de Sétif, sauvagement réprimées par la France.

Cela tient également, on l'a vu, à la ressemblance des cycles mémoriels. Cela tient enfin à l'imbrication récente des deux événements dans les actions collectives ou dans les politiques publiques touchant à la mémoire des épisodes récents de l'histoire de France. Les méthodes utilisées et les succès obtenus dans la reconnaissance nationale et internationale des crimes commis dans le cadre de la Shoah, ceux des bourreaux nazis comme ceux des complices, comme Vichy, ont servi de modèle et d'aiguillon pour ceux qui cherchaient une reconnaissance et une réparation similaires pour les crimes commis durant la guerre d'Algérie. Que ces crimes soient difficilement comparables dans leur nature comme dans leur ampleur, un fait assez largement admis, n'a pas ici beaucoup d'importance : c'est du présent qu'il s'agit, et non du passé.

On peut identifier en premier lieu une même tendance à la valorisation du souvenir doublée d'une condamnation irrévocable de toute forme d'oubli, une des grandes caractéristiques du régime d'historicité de la fin du XX^e siècle. La notion de « devoir de mémoire » a ainsi imprégné toute la réflexion sur la guerre d'Algérie, comme elle l'a fait au même moment pour les souvenirs de Vichy et du nazisme. On y trouve la même inclination à condamner l'attitude des générations antérieures pour leur manière dont elles ont assuré dans

¹³ Cette partie reprend, amendés et complétés, deux textes issus de la conférence donnée dans le cadre de l'UTLS : « La guerre d'Algérie et la culture de la mémoire », *Le Monde*, 5 avril 2002, et « La guerre d'Algérie, la mémoire et Vichy », *L'Histoire*, n° 266, juin 2002, p. 28-29.

l'urgence la liquidation de la crise, en 1944 ou en 1962. On retrouve également, mais avec une acuité beaucoup plus grande dans le cas de la guerre d'Algérie, la même difficulté à instaurer une commémoration consensuelle. Ce blocage s'illustre par exemple dans l'échec répété pour instaurer une date commémorative de l'événement : le 19 mars, jour du cessez-le-feu prononcé au lendemain de la signature des accords d'Évian, proposé une première fois par le candidat Mitterrand dans la campagne présidentielle de 1981, a en effet été contesté à plusieurs reprises car rappelant trop la défaite. Il s'observe également par un assez net déséquilibre dans le rappel des crimes respectifs commis par les camps en présence. Le « devoir de mémoire », porté par des associations militantes, elles-mêmes relayées par des organisations politiques, s'est cristallisé autour du souvenir du 17 octobre, devenu dans les années 1990, une sorte de métaphore métonymique de cette guerre, non sans arrière-pensées idéologiques. Du coup, le souvenir d'autres massacres, dont le rappel n'était pas ou n'était plus politiquement intéressant a semblé comme englouti dans les oubliettes de l'Histoire. Qui évoque aujourd'hui, sinon de manière marginale, le 8 février 1962, jour où la police réprimant une manifestation contre l'OAS a tué huit personnes au métro Charonne ? Il y a vingt ans, les communistes et une grande partie de la gauche célébraient religieusement chaque année cet événement et ignoraient alors le 17 octobre. Qui, parmi les jeunes générations, entend évoquer dans les polémiques récentes la date du 26 mars 1962, jour où l'armée française a tiré, rue d'Isly, à Alger, contre une foule de manifestants sans armes favorables à l'Algérie française ? Combien savent que le 5 juillet 1962, jour de l'indépendance, furent commis des massacres contre des Européens – et des Algériens – à Oran ? Et l'on pourrait évidemment allonger la liste.

La question n'est pas ici de plaider pour une quelconque hiérarchie des massacres, ou son contraire, l'équivalence aveugle, mais de pointer à quel point le « devoir de mémoire » et l'hypermnésie de certains épisodes de l'Histoire génèrent autant l'oubli que le souvenir, un effet pervers déjà pointé dans le cadre de la mémoire de Vichy.¹⁴

Il faut cependant souligner ici une différence essentielle entre les deux processus : le débat public récent sur Vichy a porté pour l'essentiel sur la « bonne » manière de commémorer, de transmettre le souvenir, d'inscrire cet événement dans un présent et un futur. Contrairement à ce qui se passait dans l'après-guerre, il n'y a pas eu, sinon de manière marginale, de conflit majeur d'interprétation sur la période elle-même. Personne, sauf une frange minoritaire, ne défend aujourd'hui le point de vue des collaborateurs, et il n'y a plus le moindre différend entre

¹⁴ Sur ce point, je me permets de renvoyer à mes travaux antérieurs : Éric Conan et Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Gallimard, 1996 (1^e éd : 1994] et *La Hantise du passé. Entretien avec Philippe Petit*, Textuel, 1998.

la France et l'Allemagne sur ces questions. Dans le cas de la guerre d'Algérie, c'est une situation tout autre. La mémoire du conflit joue toujours un rôle essentiel dans les relations entre la France et l'Algérie, et, en France, les polémiques continuent d'opposer les « vainqueurs » et les « vaincus », les partisans du FLN et de l'Algérie française, les contempteurs ou les défenseurs de l'armée, les harkis et les autres Algériens.

Cette précision faite, on peut prolonger la comparaison. Dans les deux cas, la prise de parole publique et la multiplication des témoignages ont joué un rôle essentiel, participant également du même régime d'historicité : l'« ère du témoin » va de pair avec l'ère de la mémoire, et s'observe pour l'évocation de la Shoah comme pour celle de la guerre d'Algérie¹⁵. Dans ce contexte, on peut observer que la figure du héros s'est peu à peu estompée au profit de celle de la victime, au même titre que l'admiration envers les résistants est passée parfois, ces dernières années, au second plan derrière la compassion envers les victimes de la Shoah. L'affrontement entre anciens adversaires de la guerre d'Algérie porte moins sur la question de savoir jusqu'à quel point les uns et les autres menaient une guerre aux fins « justes », mais sur leur capacité à se présenter aux yeux de l'opinion comme des victimes : le combattant révolutionnaire d'hier s'est transformé en plaignant devant un tribunal ou devant l'opinion, le registre de la morale a supplanté la logique politique. Là encore, cependant, il y a une grande différence avec la mémoire de la Shoah : les débats entre résistants et juifs déportés concernaient les victimes d'un même bourreau, tandis que dans le cas de la guerre d'Algérie, chacun des camps toujours en présence se renvoie la responsabilité des souffrances endurées.

Cette prise de parole publique et cette victimisation vont de pair, également, avec une exigence de reconnaissance et de réparation, qui s'exprime d'abord auprès des pouvoirs publics. Elle s'est traduite par l'accélération des indemnisations pour les combattants et par le règlement, tout récent, de la question des commémorations officielles. La série groupée est assez impressionnante : en 2001, apposition d'une plaque en hommage aux morts du 17 octobre par le maire de Paris, sur les quais de la Seine ; en 2002, le 5 décembre, inauguration du nouveau Mémorial national de la guerre d'Algérie par le président Jacques Chirac, quai Branly, à Paris ; en 2003, instauration d'une Journée nationale d'hommage aux harkis fixée au 25 septembre ; 2003, instauration d'une Journée nationale d'hommage aux morts pour la France de la Guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, qui sera

¹⁵ Annette Wieviorka, *L'Ère du témoin*, Plon, 1998.

célébrée le 5 décembre et non le 19 mars...¹⁶. Cette dernière date ne correspond à aucun épisode historique connu mais commémore le souvenir de l'érection du monument du quai Branly, l'année précédente : elle rappelle donc non pas l'événement lui-même mais une étape de son souvenir, en un jeu de miroirs semblable au 14 juillet qui ne célébrait pas à l'origine la prise de la Bastille mais son premier anniversaire, la Fête de la Fédération, en 1790.

Les revendications militantes, relayées par des politiques publiques du passé, ont entraîné, comme dans le cas de la mémoire de la Shoah, un souci non seulement de reconnaître les fautes ou les crimes d'antan, mais une volonté d'agir rétroactivement sur le passé, de gérer « mieux » que les générations précédentes les séquelles de l'événement, en rétablissant un équilibre moral que l'histoire à chaud n'avait pu établir.

Une dernière modalité, directement liée à ce qui précède, rappelle également la gestion de la mémoire de la Shoah et celle de Vichy : le recours systématique au droit et à la justice. La requalification, par la loi de 1999, des « événements d'Algérie » en « guerre d'Algérie » est certes conforme à une réalité et à un usage sémantique en vigueur depuis quarante ans. Elle a sans doute facilité les procédures de reconnaissance envers les anciens combattants. Mais elle l'a fait au prix d'un anachronisme paradoxal : si la France avait admis, avant mars 1962, qu'une « guerre » et non une « rébellion » avait cours en Algérie, ladite guerre se serait arrêtée *sine die* puisque cela aurait signifié que la France reconnaissait ainsi se trouver face à une nation indépendante... ce qui était précisément l'enjeu du conflit.

Cette judiciarisation du passé, qui rappelle les phénomènes de « transition » observés au même moment depuis la chute du mur de Berlin, s'est manifestée dans le débat sur la torture pratiquée par des militaires français, certains espérant, en vain, requalifier ces actes en « crime contre l'humanité ». Ce débat résulte certes du souci de faire des exactions commises en Algérie l'égal des grands crimes du siècle, le crime contre l'humanité relevant d'un registre symbolique hors normes, justifiant des mobilisations importantes et des réparations exceptionnelles. Mais il résulte également d'une situation juridique et politique particulière. La France a en effet déclaré en décembre 1964 le crime contre l'humanité imprescriptible. En revanche, elle a toujours évité de faire de même pour les crimes de guerre, qui sont prescrits au bout de vingt ans – et la torture a été un crime de guerre par excellence – si l'on admet qu'il y a bien eu « guerre »... Elle a notamment refusé de signer, en 1968, la convention internationale déclarant à la fois les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre imprescriptibles,

¹⁶ Sur ces derniers développements, voir *ONAC Info*, la lettre d'information de l'Office national des Anciens combattants, en particulier les numéros de janvier 2003 et janvier 2004.

précisément pour éviter de voir un jour jugés d'éventuels faits commis en Algérie par l'armée française. Ce refus s'inscrit d'ailleurs dans la logique de la politique menée après 1962, le dossier algérien étant couvert par les lois d'amnistie, et dans le souci de conserver l'entière souveraineté sur la gestion de son passé. Or cette conception est aujourd'hui de plus en plus contestée à l'échelle internationale, comme l'ont montré les procédures récentes, en Grande-Bretagne, en Belgique ou en Espagne contre l'ancien dictateur Pinochet, encourageant ceux qui voulaient ouvrir des procès tardifs contre d'anciens tortionnaires français. Si ces poursuites n'ont pu aboutir, c'est parce que la justice française, en l'occurrence la cour de cassation, a fermé la porte en déclarant lors des procédures contre Klaus Barbie et contre Paul Touvier (arrêts de décembre 1985 et d'octobre 1993) que seuls les crimes commis par le III^e Reich ou en complicité avec lui pouvaient être qualifiés de crimes contre l'humanité, au sens de l'accord de Londres du 8 août 1945, signé par la France, qui a créé le Tribunal militaire international de Nuremberg. En retour, cette attitude a eu un effet non négligeable sur les procédures contre d'anciens responsables de Vichy en ce qu'elle a obligé la justice à ne prendre en compte que les faits entrant dans la qualification de crimes contre l'humanité, parfois en forçant la vérité historique comme dans le procès Touvier, les crimes de guerre et tous les autres types de crimes étant, eux, prescrits depuis longtemps.¹⁷

Derrière le caractère technique de ces dossiers, le véritable enjeu a été la mise en place de stratégies d'action collective qui pensent, non sans raison, que la justice constitue un formidable vecteur de mémoire. Ce qui explique la multiplication de procédures judiciaires de substitution faute de pouvoir envoyer des militaires ou des politiques devant une cour d'assises. Cela rappelle un peu l'investissement de certaines parties civiles, telle l'association de Serge Klarsfeld, les Fils et Filles des déportés juifs de France, dans les procédures contre Paul Touvier et Maurice Papon, après l'assassinat de René Bousquet, en juin 1993, le dossier de très loin le plus important. Cette volonté de mobiliser la justice, malgré les impasses juridiques et politiques, s'est marquée en 1997-98, dans la volonté de transformer le procès de Maurice Papon, précisément, en un procès sur les responsabilités de l'État durant la guerre d'Algérie. Elle s'est traduite par des situations quelque peu aberrantes, soulignant, comme dans le cas de Vichy, les contradictions aiguës entre la justice et l'histoire. C'est le cas dans la demande de réparation très tardive, près de quarante ans après les faits, d'une personne née du viol d'une Algérienne par un militaire français. C'est surtout le cas dans les poursuites et la condamnation, en janvier

¹⁷ Cf. Éric Conan et Henry Rousso, *op. cit.*, pp. 157-255. Sur l'absence de procès concernant la torture, voir Sylvie Thénault, Raphaëlle Branche, « L'impossible procès de la torture pendant la guerre d'Algérie », in Marc Olivier Baruch et Vincent Duclert, *Justice, politique et République. De l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe/IHTP, 2002, p. 243-260.

2002, pour apologie de crimes de guerre, du général Aussaresses, l'un des responsables des « services spéciaux » durant la bataille d'Alger, qui avait publié ses Mémoires quelque temps auparavant.¹⁸ La contradiction confine ici à l'absurde : on a puni un acteur qui voulait, par son témoignage, contribuer à une meilleure appréciation de l'Histoire, qu'elle qu'aient été part ailleurs ses positions ; dans les années antérieures, c'est bien le silence, en particulier celui des « bourreaux » et de l'État « criminel » qui avaient pourtant été dénoncés de manière virulente...

*

Si la guerre d'Algérie constitue aujourd'hui un tel enjeu de mémoire, c'est parce que l'épisode a été tragique, et qu'il a suscité après coup des représentations conflictuelles et concurrentes. C'est aussi, peut-être surtout parce qu'il embrasse plusieurs questions éthiques et politiques fondamentales.

Elle a charrié d'abord des enjeux géostratégiques dont les effets sont toujours actifs. La guerre d'Algérie relève avant tout, c'est une évidence, des rapports entre la France et l'Algérie, mais elle a constitué aussi un épisode essentiel de l'histoire du monde arabo-musulman contemporain, notamment pour l'histoire du nationalisme arabe, ou de celle du Proche-Orient depuis 1947-1948. De même, elle est un tournant décisif de l'histoire de la France dans l'environnement international. Avec la fin de la Seconde guerre mondiale, la France a perdu son rang de grande puissance, avec la guerre d'Algérie, elle a perdu son statut de puissance impériale et solitaire, l'aventure européenne devenant du coup plus attractive et prometteuse d'avenir.

Ensuite, comme dans le débat sur Vichy, elle a soulevé la question du statut de l'État en France. Les polémiques sur le 17 octobre, sur l'usage de la torture, sur le comportement de Maurice Papon en 1944 comme en 1961-62 sont une remise en cause et même une condamnation sans appel d'une certaine conception de l'État, de la raison d'État, d'un usage de la police et de l'armée au nom d'un intérêt souverain qui échapperait au contrôle des citoyens.

Enfin, les raisons de la guerre, la manière dont elle a été conduite, ses conséquences à moyen terme ont soulevé à chaque fois le problème de l'identité nationale française. Jusqu'en

¹⁸ Paul Aussaresses, *Services spéciaux. Algérie 1955-1957*, Paris, Perrin, 2001. L'affaire a débuté par la publication, le 20 juin 2000, dans *Le Monde*, du témoignage de Louissette Ighilahriz, une militante algérienne indépendantiste, torturée par les parachutistes du général Massu. Ce dernier exprime quelque temps après ses « regrets » (*Le Monde*, 22 juin 2000), tandis que la plupart des anciens officiers concernés, dont le général Bigeard, dénoncent une campagne contre l'armée. Sur l'histoire de la torture, voir Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie 1954-1962*, Gallimard, 2001.

1962, deux conceptions se sont affrontées : celles qui défendaient l'Empire comme statu quo historique, y compris dans sa dimension ethnique et raciste, celles qui défendaient les principes souverains des droits de l'homme incompatibles avec le principe colonial. Après 1962, la France a dû affronter la question de savoir comment elle allait intégrer les communautés nées de la guerre d'Algérie (les rapatriés), celles constituées en tant que telles par la guerre d'Algérie elle-même (les harkis), ou encore celles issues des vagues successives d'immigration en provenance de l'ancienne colonie (les « beurs »). Depuis vingt ans, toutes les questions touchant à l'identité nationale renvoient peu à prou aux souvenirs de ce conflit, plus encore que ne le font les souvenirs de Vichy. Dans cette perspective, celui-ci n'a été que l'ultime épisode d'un long processus, la colonisation, dont on n'a sans doute pas encore mesuré toutes les conséquences sociales et culturelles en France même. Si l'histoire de la guerre d'Algérie est désormais en grande partie écrite, si certaines victimes ont connu un début de reconnaissance et de réparation, si les tabous ont été levés, et si la mémoire peut donc trouver à s'exprimer, reste l'« impensé colonial », ou plutôt la difficile mise en histoire d'un passé révolu et même aujourd'hui ignoré : si huit ans d'une guerre menée hors du territoire métropolitain, sans commune mesure avec les souffrances et les pertes des deux grandes guerres mondiales vieilles d'à peine une à deux générations, ont laissé tant de traces, que dire alors d'un siècle et demi de colonisation, phénomène qui ne peut se réduire à sa seule dimension criminelle – comme le font certaines caricatures d'analyse historique – et nier toutes les formes d'acculturation et d'échanges réciproques qui ont profondément marqué les sociétés concernées ? Cette mémoire-là est probablement plus souterraine encore que ne le furent les séquelles morales de la guerre d'Algérie.

Bibliographie

Sont mentionnés ici quelques titres traitant directement ou partiellement de la mémoire de la Guerre d'Algérie en dehors des ouvrages cités en notes.

- Jean-Pierre Rioux (dir), *La guerre d'Algérie et les Français*, Fayard/IHTP, 1990.
- Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, La Découverte, 1998 [1^e éd. : 1992].
- Gilles Manceron, Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Syros, 1993.
- Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Algérie-Viêt nam, en France et aux États-unis*, La Découverte, 1997.
- *Autour de Charles-Robert Ageron : la guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, SFOM, 2000.
- Guy Pervillé, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie*, Picard, 2002.
- *Sans mythes ni tabous. La guerre d'Algérie*, Les collections de L'Histoire, hors-série, 2002.
- Dominique Borne, Jean-Louis Nembrini, Jean-Pierre Rioux (dir), *Apprendre et enseigner la guerre d'Algérie et le Maghreb contemporain*, DESCO, ministère de l'Éducation nationale, 2002.
- Alec Hargreaves (dir), « France and Algeria, 1962-2002 : turning the page ? », numéro spécial, *Modern & Contemporary France*, vol. 10, n° 4, novembre 2002.
- Mohammed Harbi, Benjamin Stora (dir), *La guerre d'Algérie. 1954-2004, la fin de l'amnésie*, Robert Laffont, 2004.